

COMMUNE DE LEOJAC BELLEGARDE

Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2022

Compte rendu de séance

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, maire,

Étaient présents : M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Méline LEROUX, , M Fabien SZOPA, M Sébastien GINESTY, Mme FABRE Sandra, Mme LEMAIRE Christine, M Brice CASTETS, Mme CANO LEGEAY Chrystel,

Représentée : M Audrey SOULA

Absente : Séverine AUQUE, HUBERT Nicole, PLANCQ Fabienne

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales), le conseil Municipal à l'unanimité adopte et arrête le compte administratif 2021 comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	630 562.11	147 744.41
Recettes	696 444.41	22 846.19
Excédent	65 882.30	
Déficit		- 124 898.22
Excédent reporté	293 392.17	769.77
Intégration assainissement	109 706.67	- 3 852.20
Résultat de clôture	468 981.14	- 127 980.65

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté que le compte administratif de la commune de 2021 faisait apparaître un excédent de fonctionnement de **468 981,14 €**

Le conseil municipal décide de reporter **468 981.14 €** en investissement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le **Conseil Municipal**,

Après s'être fait présenter tous les documents relatifs aux budgets de l'exercice **2021** et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2021**, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2021** par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU BUDGET

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre ainsi :

Section fonctionnement : 693 399 €

Section investissement : 884 314 €

Le Maire

